Registre des mentions

Numéro inscription :	27 214 583	Circ. foncière :	Montréal
DHM de présentation :	2022-05-05 11:58		

Registre des mentions

21-002992 / 2225367011

# **AVIS DE DÉTÉRIORATION**

(Article 145.41.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1))

DEVANT **M**<sup>e</sup> **Caroline Silva**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

# **COMPARAÎT:**

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Clotilde Tarditi, directrice, Service de l'habitation, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu :

a) du règlement RCE 02-004, soit le *Règlement intérieur* du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002), modifié par le règlement RCE 12-011 adopté par le comité exécutif à sa séance du treize (13) juin deux mille douze (2012), et par le règlement RCE 19-004 adopté par le comité exécutif à sa séance du douze (12) juin deux mille dix-neuf (2019), (article 41.15 du règlement RCE 02-004); et

b) de la décision déléguée DA225367011, rendue le quatorze (14) avril deux mille vingt-deux (2022) par le fonctionnaire de niveau A, dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée.

Ci-après désignée la « Comparante »

**LAQUELLE**, en vue de l'avis de détérioration, déclare ce qui suit :

ATTENDU qu'en date du trois (3) décembre deux mille vingt et un (2021), la Comparante a transmis à 9339-0888 Québec Inc. (le « Propriétaire »), un avis écrit conformément aux dispositions de l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) lui indiquant les travaux à effectuer à son immeuble sis au 7450, rue Lajeunesse, arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension, Montréal, province de Québec, H2R 2H8, (les « Travaux ») ainsi que le délai pour les effectuer pour rendre le bâtiment conforme au *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (R.V.M. 03-096) et au *Règlement sur l'entretien des bâtiments* (R.V.M. 07-034).

**ATTENDU** que le délai stipulé dans l'avis susmentionné est échu et que le Propriétaire n'a pas effectué les Travaux.

**EN CONSÉQUENCE**, la Comparante donne le présent avis et demande à l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire au livre foncier le présent avis de détérioration concernant l'immeuble désigné ci-après.

3

# 1. <u>DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE</u>

L'immeuble visé par le présent avis de détérioration est sis au 7450, rue Lajeunesse, arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension, Montréal, province de Québec, H2R 2H8, et est connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT QUARANTE-DEUX (3 457 942) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »).

# 2. <u>IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE</u>

Le Propriétaire de l'Immeuble est 9339-0888 Québec Inc. ayant son siège social au 8250, rue Edison, à Montréal, province de Québec, H1J 1S8.

# 3. <u>DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ</u>

L'Immeuble est situé sur le territoire de la Ville de Montréal, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

# 4. <u>DÉCISION DÉLÉGUÉE</u>

La Directrice du Service de l'habitation de la Ville de Montréal requiert l'inscription au livre foncier du présent avis de détérioration en vertu de la décision déléguée DA225367011, rendue le quatorze (14) avril deux mille vingt-deux (2022), laquelle décision déléguée est autorisée en vertu de l'article 41.15 du règlement RCE 02-004, soit le Règlement intérieur du comité exécutif de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

# 5. RÈGLEMENTS CONCERNÉS

Le présent avis de détérioration découle de l'application du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (R.V.M. 03-096) et du *Règlement sur l'entretien des bâtiments* (R.V.M. 07-034).

# 6. TRAVAUX REQUIS

Les Travaux requis à l'Immeuble sont énumérés à la liste, dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par la représentante en présence de la notaire soussignée.

4

7. <u>MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE</u>
<u>DÉTÉRIORATION</u>

5

Le présent avis de détérioration demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de régularisation n'aura pas été inscrit au livre foncier contre l'Immeuble.

**DONT ACTE** à Montréal

LE vingt-huit (28) avril deux mille vingt-deux (2022)

SOUS le numéro

QUATRE CENT SOIXANTE (460)

des minutes de la notaire soussignée.

LA COMPARANTE déclare à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, la Comparante déclare accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-4304 du 31 août 2020 et dont la période d'effet des mesures est prolongée par l'arrêté 2021-4556 du ministre de la Justice daté du 20 août 2021, identifie et reconnait véritables les annexes, puis signe à distance en présence de la notaire soussignée.

# **VILLE DE MONTRÉAL**

Caroline Silva, notaire
(Signé par Caroline Silva, notaire)
Par : Clotilde Tarditi, directrice, Service de l'habitation
(Signe par Clotilde Tarditi, directrice, Service de l'habitation

Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu, tel qu'autorisé par l'arrêté 2020 4304 du 31 août 2020 et dont la période d'effet des mesures est prolongée par l'arrêté 2021 4556 du ministre de la Justice daté du 20 août 2021, et dont j'assure la conservation.

Grille d'inspections effectuées

# Critères de sélection

Type de rapport

Grille d'inspections effectuées

Numéro de demande

3001484794

Sélectionner

Tous (Bâtiment - Logement)

État d'infraction

Non corrigée

Pas traitée

Demandé par

Jean-Pierre, Nick

DHM de présentation : 2022-05-05 11:58:tuées Numéro inscription : 27 214 583

Emplacement 7450, rue Lajeunesse, Montréal, (Québec),

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Quartier inspection 02

No demande 3001484794

Date début 2019-01-09

Type Plan action salubrité

No permis

**Date permis** 

Statut ET Etude

Description Plan d'action salubrité

#### Bâtiment:

État

#### <u>Salubrité</u>

#### Façade arrière

1 - Réparer ou remplacer l' (les) allège (s) de fenêtre qui est (sont) effritée(s). (Art. 25,1, 26)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Allèges fissurées et/ou endommagées.

Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note : Refaire les scellant détériorés entre les planchers et le mur.

#### Façade avant

3 - Réparer l' (les) allège (s) de fenêtre qui est (sont) endommagée (s). (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique: 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Boucher les joints centraux des allèges en plusieurs sections.

Réparer le plancher de la galerie et/ou balcon qui est endommagé. (Art. 25.1, 26)

Amende minimale pour personne physique: 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Plancher avec plusieurs trous rapprochés sur surface importante.

#### Buanderie

Non corrigée

Installer le système de ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquant. (Art. 25, 29, 53, 54, 55, 56,57,58,59)

Amende minimale pour personne physique: 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

#### Escalier principal

Page 2 de 51 DP384060(p04t)

6 - Nettoyer l'escalier d'issue qui est encombré ce qui constitue un danger pour les occupants. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 200\$
Amende minimale pour personne morale : 400\$

Note: Escaliers extérieurs arrière, à plusieurs endroits.

7 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Modifier la porte afin que ses dimensions ne fassent pas en sorte de réduire de plus de 50 mm la largeur minimale de l'issue. (Art.64.21)

Porte du 1er étage qui coince dans la marche d'escalier.

 Modifier ou remplacer la porte pour qu'elle s'ouvre dans le sens de la sortie. Une porte située dans un parcours d'issue desservant plus de 8 logements (ou chambres) doit s'ouvrir dans le sens de la sortie. (Art. 64.26)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

#### Garage

#### Local technique

Non corrigée

10 - Poser le revêtement de plancher qui est manquant. (Art. 25.1,31,32)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Fermer adéquatement le plancher de la salle technique.

DHM de présentation : 2022-05-05 11:58:tuées Numéro inscription: 27 214 583

Logement: 101

État

# Cuisine

# **Extermination**

Non corrigée

Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$

# Porte du logement

# Salle de bains

Logement: 102

État

# <u>Salubrité</u>

# **Extermination**

19 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

#### Porte du logement

#### Salle de bains

21 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$

Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note : Sceller la tuyauterie au mur en sous du lavabo afin d'éviter la propagation de la vermine.

Logement: 103

État

Cuisine

Porte du logement

Salle de bains

Non corrigée

26 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement: 104

État

# <u>Salubrité</u>

#### **Extermination**

27 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

### Porte du logement

28 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Ajuster ferme-porte

#### Salle de bains

29 - Installer la ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquante. (Art. 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Logement :

105

État

# <u>Cuisine</u>

Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

# Porte du logement

# Salle de bains

Logement: 106

État

Cuisine

Porte du logement

Logement:

État

#### Chambre

Installer l' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) nanquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

#### Cuisine

Remplacer le scellant au pourtour du comptoir qui est dégradé. (Art. 25.1) 40 -

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

#### Extermination

Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

#### Porte du logement

Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

#### Salle de bains

Imprimé le: 2021-10-14 23:54

Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique: 1500\$ Amende minimale pour personne morale: 2000\$

Note: Sceller la robinetterie au mur qui est non étanche.

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin, (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique: 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Ainsi que le pourtour au sol

Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Appliquer un scellant au pourtour de la toilette (Art 25.1)

Page 10 de 51 DP384060(p04t)

Logement :

108

État

**Cuisine** 

Salle de bains

Non corrigée

47 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Sceller jonction mur/tuyauterie sous lavabo pour éviter le passage de la vermine

Logement: 201

État

Cuisine

Salle de bains

Page 12 de 51 DP384060(p04t)

Logement: 202

État

Porte du logement

Logement: 2

203

État

**Cuisine** 

Porte du logement

Salle de bains

Non corrigée

58 - Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement: 2

204

État

# Cuisine

# Porte du logement

Non corrigée

60 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Ajuster ferme-porte

# Salle de bains

Installer le revêtement de plafond qui est manquant. (Art. 64.36, 64.37, 67.38, 64.40, 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Logement: 205

État

# Porte du logement

Non corrigée

64 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Salle de bains

Logement: 206

État

#### <u>Chambre</u>

#### Porte du logement

Non corrigée

71 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

#### Salle de bains

Non corrigée

72 - Installer la ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquante. (Art. 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

#### <u>Vivoir</u>

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Moisissure mur extérieur jonction mur et plafond. Faire vérifier par un inspecteur SH.

Logement: 207

État

#### <u>Cuisine</u>

73 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

# Porte du logement

74 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

#### Salle de bains

75 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux, (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement: 208

État

# Porte du logement

76 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Salle de bains

77 - Réparer le revêtement du mur de la douche qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Appliques un scellant au niveau de la jenction des murs de la céramique.

78 - Installer le revêtement de plafond qui est manquant. (Art. 64.36, 64.37, 67.38, 64.40, 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note : Remplacer le revêtement du plafond pour garantir la résistance au feu exigée.

79 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement :

302

État

#### **Chambre**

80 - Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Il y a trace d'infiltration d'eau à l'arrière du revêtement, indice moyen, ouverture requise de 16 pouces par 16 pouces afin de permettre à l'inspecteur d'inspecter le revêtement de support. AUCUNE RECONSTRUCTION avant l'approbation de l'inspecteur

#### État général logement

 Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Le bas de la fenêtre de la chambre.

#### **Extermination**

Non corrigée

82 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique: 500\$
Amende minimale pour personne morale: 1000\$

#### Porte du logement

84 - Ajuster ou remplacer la porte du logement (et du cadre au besoin) qui n'est pas suffisamment bien ajustée au cadre. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

### Salle de bains

Logement :

303

État

# **Chambre**

87 - Réparer ou repeindre (au besoin) la fenêtre qui est endommagée. (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Réparer ou remplacer le cadre de fenêtre qui est endommagé par de la moisissure.

### Cuisine

gg - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note : Appliquer du scellant autour de la tuyauterie sous l'évier afin d'éviter la propagation de la vermine.

#### État général logement

89 - Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art, 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Cadre de fenêtre dans les chambres et scellant autour du bain.

#### Extermination

90 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

#### Porte du logement

91 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note: Ajuster ferme-porte

#### Salle de bains

Page 21 de 51 DP384060(p04t)

92 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Appliquer du scellant autour du bain et entre le bain et le plancher. Sans s'y limiter.

93 - Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement: 304

État

#### Salubrité

#### État général logement

94 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Plafond de la salle de bain. Percée exploratoire requise.

#### Porte du logement

95 - Ajuster ou remplacer la porte du logement (et du cadre au besoin) qui n'est pas suffisamment bien ajustée au cadre. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

96 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Salle de bains

97 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

98 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Assurer l'étanchéité des murs de la pièce, là où de la tuyauterie de plomberie les traversent de sorte à limiter la propagation de la vermine.

gg - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende mínimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Sceller la robinetterie au mur qui est non étanche.

# 100 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indice moyen de croissance microbienne au plafond. Vérifier l'état de la structure et de la plomberie et procéder à tous travaux (plomberie et/ou décontamination) jugés nécessaires. Obtenir l'autorisation de l'inspecteur au dossier avant d'installer tous nouveaux matériaux, une vérification par ce dernier est nécessaire.

# 101 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Ainsi que le pourtour áu sol

Logement: 305

État

#### Salubrité

#### Porte du logement

102 - Réparer ou remplacer la porte du logement qui est endommagée. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Réparer la porte du logement (manque de boiserie à coté de la serrure)

103 - Réparer ou remplacer le dispositif d'enclenchement de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Salle de bains

104 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note : Appliquer du scellant autour de la tuyauterie sous l'évier afin d'éviter la propagation de la vermine.

105 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

État

#### Corridor

106 - Réparer ou remplacer le revêtement de plancher qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Cuisine

107 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Indice fort de moisissure

108 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

109 - Réparer ou remplacer le revêtement de plancher qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

110 - Réparer le renvoi de l'évier qui est non étanche. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

111 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### État général logement

112 - Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Sous le comptoir de cuisine

113 - Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Scellant de la baignoire

#### Extermination

114 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique: 500\$
Amende minimale pour personne morale: 1000\$

#### Salle de bains

115 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Passage de la vermine

116 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

117 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$

Amende minimale pour personne morale: 1350\$

118 - Consolider la toilette qui est branlante. (Art.25.1, 34, 39, 40, 41)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

119 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### <u>Vivoir</u>

120 - Réparer ou remplacer le revêtement de plancher qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement:

307

État

#### Cuisine

121 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Porte du logement

122 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Salle de bains

123 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : sous la vanité de la salle de bain au passage de la plomberie afin de limiter le passage de la vermine.

124 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : coulis de céramique endommagé dans les coins.

125 - Poser le revêtement du plafond qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$

Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note: Avec un matériau ayant une résistance au feu de 45 minutes

Logement :

308

État

#### Cuisine

126 - Réparer ou remplacer le comptoir qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Réparer le comptoir qui a été endommagé par l'eau

127 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Appliquer du scellant autour du comptoir de la cuisine afin d¿éviter toute infiltration d¿eau.

128 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Appliquer du scellant autour de l'évier afin d'éviter toute infiltration d'eau. Enlever l'évier et sceller sous son pourtour et sceller ainsi la robinetterie sur l'évier.

#### État général logement

129 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : sous comptoir de cuisine et cadre de fenêtre du salon

#### **Extermination**

 130 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

#### Porte du logement

131 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minim<u>ale p</u>our p<u>er</u>sonne morale : 1350\$

Note: Ajuster ferme-porte

#### Salle de bains

Page 29 de 51

132 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Remplacer le plafond de la salle de bain afin de garantir la résistance au feu exigée

# <u>Vivoir</u>

133 - Réparer ou repeindre (au besoin) la fenêtre qui est endommagée. (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Remplacer ou réparer le cadre de fenêtre qui est endommagé par l'eau

Logement: 401

État

## **Chambre**

134 - Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note : Réparer le cadre de la fenêtre de la chambre nord-est qui est endommagée par la moisissure. Indice léger

## Cuisine

135 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

136 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note : Sous l'évier de la cuisine, sceller le pourtour de la plomberie qui émerge du mur afin d'éviter toute intrusion de vermine et de rongeur.

137 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte d'issue qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

# Salle de bains

138 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique: 250\$
Amende minimale pour personne morale: 500\$

Note : Sous le lavabo de la salle de bain, sceller le pourtour de la plomberie qui émerge du mur afin d'éviter toute intrusion de vermine et de rongeur.

139 - Réparer le robinet de la baignoire qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Sceller le contour de la robinetterie.

Logement: 402

État

#### **Chambre**

140 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : Il y a trace d'infiltration d'eau à l'arrière du revêtement, indice moyen, ouverture requise de 16 pouces par 16 pouces afin de permettre à l'inspecteur d'inspecter le revêtement de support. AUCUNE RECONSTRUCTION avant l'approbation de l'inspecteur

#### Cuisine

141 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

## État général logement

142 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Au plafond de la chambre des maîtres.

 143 - Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Refaire le scellant du bain.

#### **Extermination**

144 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

145 - Il y a présence de punaises de lit dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25.9.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Porte du logement

146 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

## Salle de bains

147 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Indices faibles de croissance microbienne. Appliquer du scellant autour du bain et entre le bain et le plancher. Sans s'y limiter.

Logement: 403

État

#### Salubrité

## **Extermination**

148 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

## Porte du logement

149 - Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)

Aménde minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

## Salle de bains

150 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : sous la vanité de la salle de bain au passage de la plomberie afin de limiter la propagation d'insecte nuisible

151 - Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$

Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Tuile brisé près de la toilette

Logement: 404

État

## Cuisine

152 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

## **Extermination**

153 - II y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement, Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

## Salle de bains

154 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

155 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note: Sceller la robinetterie (Art 25.1)

156 - Consolider la toilette qui est branlante. (Art.25.1, 34, 39, 40, 41)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

157 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement: 405

État

## **Chambre**

158 - Installer la contre-fenêtre qui est manquante. (Art. 52)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Deux pans de fenêtre sont manquants.

#### Cuisine

159 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Assurer l'étanchéité des murs de la pièce, là où de la tuyauterie de plomberie les traversent de sorte à limiter la propagation de la vermine.

## Porte du logement

160 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

## Salle de bains

161 - Réparer le revêtement du mur du bain qui est non étanche. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Sceller la robinetterie au mur qui est non étanche.

162 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

163 - Consolider la toilette qui est branlante. (Art.25.1, 34, 39, 40, 41)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

## <u>Vivoir</u>

164 - Installer la contre-fenêtre qui est manquante. (Art. 52)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Deux pans de fenêtre sont manquants.

165 - Poser le revêtement de plancher qui est manquant. (Art. 25.1,31,32)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

État

#### **Cuisine**

166 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

167 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

## Porte du logement

168 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

## Salle de bains

169 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note: Appliquer du scellant autour de la tuyauterie sous l'évier afin d'éviter la propagation de la vermine.

170 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Logement: 4

État

#### Chambre

171 - Remplacer la contre-fenêtre qui est détériorée. (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : La base de la fenêtre d'une chambre est détériorée et aussi présence de moisissure noire.

## Cuisine

172 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note : Sous l'évier de la cuisine, sceller le pourtour de la plomberie qui émerge du mur afin d'éviter toute intrusion de vermine et de rongeur.

## État général logement

173 - Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : - Présence de moisissure sur la base des fenêtres des chambres.

#### **Extermination**

174 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Note: Selon la locataire

175 - Il y a présence d'insectes et/ou punaises dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Note: Selon la locataire

#### Porte du logement

Page 39 de 51 DP384060(p04t)

176 - Ajuster ou remplacer la porte du logement (et du cadre au besoin) qui n'est pas suffisamment bien ajustée au cadre. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

#### Salle de bains

177 - Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Appliquer du scellant autour du bain et entre le bain et le plancher. Sans s'y limiter.

178 - Débloquer le renvoi du lavabo qui est bouché. (Art. 25.1, 29, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

179 - Réparer le renvoi de la toilette qui est non étanche. (Art. 25.1, 29, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Appliquer du scellant autour de la base en laissant un petit espace à l'arrière.

Logement: 408

État

## Cuisine

180 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Assurer l'étanchéité des murs de la pièce, là où de la tuyauterie de plomberie les traversent de sorte à limiter la propagation de la vermine.

## État général logement

181 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: -Au plafond de la salle de bain, au-dessus de la toilette. -Au plafond du vivoir, au-dessus du divan.

## Porte du logement

182 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Salle de bains

183 - Poser le revêtement du (des) mur (s) qui est manquant. (Art. 25.1, 27, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note : Assurer l'étanchéité des murs de la pièce, là où de la tuyauterie de plomberie les traversent de sorte à limiter la propagation de la vermine.

184 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Indice moyen de croissance de moisissure au-dessus de la toilette - Trace d'infiltration d'eau.

185 - Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 13<u>50\$</u>

186 - Réparer ou remplacer le robinet de la douche qui est défectueux. (Art. 25.1, 34, 39, 40, 41)

Amende minimale pour personne physique: 1500\$
Amende minimale pour personne morale: 2000\$

187 - Consolider la toilette qui est branlante. (Art.25.1, 34, 39, 40, 41)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

188 - Réparer ou remplacer le système de ventilation qui est défectueux. (Art. 25.1, 54, 55)

Amende minimale pour personne physique: 675\$

Amende minimale pour personne morale: 1350\$

## <u>Vivoir</u>

189 - Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note: Indice moyen de croissance de moisissure au-dessus du divan - Trace d'infiltration d'eau.

Logement: 501

État

#### Cuisine

190 - Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Manque une tuile.

# Porte du logement

191 - Ajuster ou remplacer la porte du logement (et du cadre au besoin) qui n'est pas suffisamment bien ajustée au cadre. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

192 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

## Salle de bains

193 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note: Sceller la tuyauterie au mur en sous du lavabo afin d'éviter la propagation de la vermine.

Logement :

502

État

## **Cuisine**

194 - Réparer le renvoi de l'évier qui est non étanche. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

## Porte du logement

195 - Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

## Salle de bains

196 - Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note: ventilation bloqué par un cadre

Logement: 5

503

État

## Salubrité

## État général logement

197 - Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende mínimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: - Au mur et au plafond de la salle à manger (dinette).

- Au plafond du vivoir proche de la fenêtre.

#### **Extermination**

198 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$ Amende minimale pour personne morale : 1000\$

#### Porte du logement

199 - Ajuster ou remplacer la porte du logement (et du cadre au besoin) qui n'est pas suffisamment bien ajustée au cadre. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

200 - Installer un ferme-porte homologué qui est manquant à la porte du logement, (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique: 250\$
Amende minimale pour personne morale: 500\$

#### Salle à manger

201 - Réparer le revêtement du (des) mur (s) qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique: 675\$
Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note: Il y a trace d'infiltration d'eau à l'arrière du revêtement, indice moyen, ouverture requise de 16 pouces par 16 pouces afin de permettre à l'inspecteur d'inspecter le revêtement de support. AUCUNE RECONSTRUCTION avant l'approbation de l'inspecteur.

202 - Réparer le revêtement du plafond qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Il y a trace d'infiltration d'eau à l'arrière du revêtement, indice moyen, ouverture requise de 16 pouces par 16 pouces afin de permettre à l'inspecteur d'inspecter le revêtement de support. AUCUNE RECONSTRUCTION avant l'approbation de l'inspecteur.

#### Salle de bains

Page 45 de 51

203 - Réparer le robinet de la baignoire qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Sceller la robinetterie au mur.

## <u>Vivoir</u>

204 - Réparer le revêtement du plafond qui est endommagé. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Il y a trace d'infiltration d'eau à l'arrière du revêtement, indice moyen, ouverture requise de 16 pouces par 16 pouces afin de permettre à l'inspecteur d'inspecter le revêtement de support. AUCUNE RECONSTRUCTION avant l'approbation de l'inspecteur.

Logement: 504

État

# Cuisine

205 - Refaire le joint d'étanchéité de l'évier de la cuisine. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

## Hall d'entrée

206 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note : Appliquer du scellant autour de la tuyauterie apparente afin d'éviter la propagation de la vermine.

# Porte du logement

207 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

## Salle de bains

208 - Installer I' (les) interrupteur (s) et/ou la (les) prise (s) de courant et/ou la (les) plaque (s) qui est (sont) manquant (s) (Art.25.1, 34, 49)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement: 505

État

#### Porte du logement

209 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Installer le ferme-porte homologué qui est manquant. (Art. 64.15)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

#### Salle de bains

211 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique: 250\$ Amende minimale pour personne morale: 500\$

Note : sous la vanité au passage de la plomberie afin de limiter la propagation des insectes nuisibles

212 - Voir la note pour la description de l'infraction.

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Note : Installer un joint d'étanchéité autour du bec de la baignoire

213 - Débloquer l' (les) ouverture (s) de ventilation qui est (sont) bouchée (s). (Art. 25.1, 54, 55, 56, 57)

Amende minimale pour personne physique: 675\$ Amende minimale pour personne morale: 1350\$

Logement: 506

État

#### **Chambre**

214 - Installer le revêtement qui est manquant sur le (s) mur (s). (Art. 64.41)

Amende minimale pour personne physique : 250\$ Amende minimale pour personne morale : 500\$

Note: Fermer et sceller la trappe d'accès à la plomberie dans le garde-robe.

#### **Extermination**

215 - III y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBECOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Note: Vu vivantes lors de l'inspection.

#### Porte du logement

216 - Ajuster ou remplacer le ferme-porte de la porte du logement qui est défectueux. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

#### Salle de bains

217 - Réparer le robinet de la baignoire qui est non étanche. (Art. 25.1, 34, 39)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Logement :

507

État

## **Chambre**

218 - Installer la plaque (pièce protectrice des ailettes) du système de chauffage qui est manquante. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Placer la plaque protectrice

## Cuisine

219 - Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note: Indice fort de moisissure sous le comptoir.

220 - Appliquer un scellant au pourtour du comptoir qui est manquant. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$

## État général logement

 221 - Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Sous le comptoir de cuisine

Logement: 508

État

## **Cuisine**

222 - Réparer le renvoi de l'évier qui est non étanche. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

# Salle de bains

223 - Réparer ou remplacer le robinet de la baignoire qui est défectueux. (Art. 25.1, 34)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Note: Le robinet fuit constamment.De plus, sceller la robinetterie au mur qui est non étanche.

224 - Installer le système de ventilation (naturelle ou mécanique) qui est manquant. (Art. 25, 29, 53, 54, 55, 56,57,58,59)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Formulaire de documentation pour la numérisation d'une réquisition et/ou des documents qui l'accompagnent effectuée selon l'article 2982.1 C.c.Q et dont l'original est conservé sur support papier<sup>1</sup>.

Note: tous les champs doivent être remplis.

Parties ou requérant à la réquisition, selon le type de réquisition <sup>2</sup> :	Ville de Montréal
Date de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) (AAAA-MM-JJ) :	2022-04-28
Lieu de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) :	<u>Montréal</u>
Nom de la nature de chacun des documents joints numérisés devant accompagner la réquisition, le cas échéant :	Ne s'applique pas
Renseignements sur la numérisation	
☑ Numérisation de la réquisition ☐ Numérisation des documents qui l'accompagnent	
Date de la numérisation (AAAA-MM-JJ) : 2022-04-28	
Numériseur utilisé (marque, modèle) : Sharp MX-4070N PCL6	
Logiciel de numérisation utilisé :	C Autre, précisez:
Garanties du procédé quant à la préservation de  Par défaut l'intégrité* :	C Autres (colorimétrie, résolution, qualité)

# Je soussigné(e) certifie que :

- J'ai effectué le transfert d'information que porte la réquisition d'inscription présentée et/ou les documents qui l'accompagnent, le cas échéant, à un support technologique;
- Si la réquisition principale a été numérisée, elle est originale ou certifiée conforme<sup>3</sup>. Elle est reproduite dans sa totalité. Elle comporte la même information que le document source (papier) et son intégrité est assurée;
- Les documents qui accompagnent la réquisition indiqués ci-dessus sont originaux ou certifiés conformes<sup>3</sup>. Ils sont reproduits en totalité. Ils comportent la même information que le document source (papier) et leur intégrité est assurée;
- Les informations fournies dans ce formulaire sont exactes;
- J'ai été formellement habilité(e) à effectuer la manipulation sur les documents indiqués ci-dessus;
- Je m'engage à conserver le guide d'utilisation de mon numériseur et du logiciel de numérisation utilisé.

Je reconnais que le fait d'indiquer mon nom ci-dessous et d'apposer ma signature conformément aux règlements pris en application du livre neuvième du Code civil du Québec a la même valeur juridique que si j'avais apposé ma signature manuscrite sur le formulaire.

Date (AAAA-MM-JJ): 2022-05-05

Prénom, nom, profession: Caroline Silva, notaire

1 Article 17, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ), chapitre C-1.1

2 Indiquez le nom de toutes les parties ou de tous les requérants figurant dans la réquisition d'inscription, même si la numérisation ne concerne que les documents joints à cette réquisition.

3 La numérisation d'une copie certifiée conforme est possible seulement pour un document authentique autre que notarié en brevet.

<sup>\*</sup> Assurez-vous que le matériel et les logiciels utilisés sont au minimum de qualité standard et que vous avez utilisé les options par défaut pour garantir que vos reproductions sont de la meilleure qualité possible.

Reproduction du nom des signataires du document numéro 27 214 583 et des documents joints

Nom du signataire du document 27 214 583

Caroline Silva

Nom du signataire du document joint 001

Caroline Silva

Nom du signataire du document joint 002

Caroline Silva



# ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION <u>DE DROIT</u> AU **R**EGISTRE FONCIER DU **Q**UÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le <u>2022-05-05 à 11:58</u> a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de <u>Montréal</u> sous le numéro <u>27 214 583</u>.

# Identification de la réquisition

Mode de présentation :

Avis

Forme:

Notaire instrumentant :

Notariée en minute Me Caroline Silva

Numéro de minute :

460